

La POEI ou l'AFPR et le Contrat de travail de Professionnalisation ouvrent droit à un ensemble d'avantages financiers :

POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle)

- Formation théorique au centre pendant 4 semaines
- Le candidat est indemnisé par Pôle Emploi
- Formation pratique dans l'entreprise (stage gratuit) pendant 2 semaines

AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement)

- Formation théorique au centre pendant 3 semaines
- Le candidat est indemnisé par Pôle Emploi
- Formation pratique dans l'entreprise (stage gratuit) pendant 2 semaines

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :

- **Aide Forfaitaire à l'Employeur** (pour une embauche d'un salarié de 26 ans et +) plafonnée à **2 000 €**
- Réduction ou exonération des charges patronales
- Prise en charge par votre « OPCA » pour les frais de formation
- Exonération de la Prime de précarité en fin de contrat
- **Prime de 1 500 €** pour les entreprises de moins de 10 salariés
- Rémunération du salarié (SMIC étant le maximum)

- ✓ **Présentation de plusieurs candidats pré sélectionnés**
 - ✓ **5 « CQP » sont disponibles**
 - ✓ **Début du contrat à tout moment**
 - ✓ **Une journée par semaine en formation**

- **CQP Gouvernante**
- **CQP Employé d'étages**
- **CQP Réceptionniste**
- **CQP Agent de restauration**
- **CQP RECAPE**



Visitez notre site
www.fac-hotel.fr

ou

Contactez-nous au
01 53 63 01 78